



Bourse des lycées 2016-2017

publié le 29/03/2016

Descriptif :

La date limite de dépôt des demandes de bourse pour le lycée est fixée au **30 juin 2016** (au secrétariat du collège). Toutefois les dossiers déposés au plus tard le 9 juin 2016 recevront une réponse (droit ouvert ou refus) avant la fin de l'année scolaire. Les dossiers déposés entre le 10 et le 30 juin recevront une réponse pour la rentrée scolaire. Vous trouverez ci-dessous la notice d'information ainsi que le dossier de demande de bourses.

}}

Documents joints

 [doc290316-29032016112550](#) (PDF de 1.4 Mo)

 [notice-bourse-lycee-2016-cerfa-51593-4](#) (PDF de 137.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.